

MENTION AU BULLETIN

L'élève qui signifie son abandon de cours par écrit dans les délais prescrits n'aura aucune mention d'échec au bulletin.

ANNULATION DE COURS PAR LE COLLÈGE

Le collège se réserve le droit d'annuler tout cours pour lequel le nombre de demandes d'inscription sera insuffisant; il se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne pouvant être financée dans le cadre des budgets applicables aux cours d'été. Les candidates ou les candidats dont la demande d'inscription sera refusée en seront avisés par téléphone.

Note 1 : Le nombre de places peut être limité; les premières ou les premiers inscrits seront acceptés.

Note 2 : Un minimum d'inscriptions est nécessaire pour démarrer un cours.



CÉGEP DE JONQUIÈRE



CÉGEP DE JONQUIÈRE

SESSION D'ÉTÉ 2017

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COURS OFFERTS

109-152-JQ	Conditionnement physique	30 h
109-330-JQ	(ensembles 1 et 3)	
109-221-JQ	Badminton (ensemble 2)	30 h
201-NYB-05	Calcul intégral	75 h
340-102-MQ	L'être humain	45 h
340-DJX-JQ	Éthique et politique	45 h
601-DJA-JQ	Français adapté	60 h
601-102-MQ	Littérature et imaginaire	60 h
601-103-MQ	Littérature québécoise	60 h

Inscription

du 10 avril au 12 mai 2017

local 417.1

du lundi au vendredi

de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30

Aucune inscription par téléphone

Les élèves fréquentant une institution d'ordre collégial autre que le Cégep de Jonquière doivent se procurer une commandite auprès de leur institution et la présenter lors de l'inscription.

DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité pour les élèves inscrits à temps partiel dans un programme d'études sont de **2 \$** par période d'enseignement, selon le tableau suivant :

COURS DE 30 HEURES	60 \$
COURS DE 45 HEURES	90 \$
COURS DE 60 HEURES	120 \$
COURS DE 75 HEURES	150 \$

DROITS D'INSCRIPTION

Selon le règlement #9 du Cégep de Jonquière, tout élève à temps partiel qui désire s'inscrire à un ou des cours dispensés par le collège doit payer des droits d'inscription de **5 \$** par cours.

AUTRES DROITS AFFÉRENTS

Selon le règlement #9 du Cégep de Jonquière, tout élève inscrit à temps partiel doit payer des frais de **6 \$** par cours.

Les droits de scolarité et les droits d'inscription seront remboursés en totalité s'il y a annulation du cours par le collège. Seuls les droits de scolarité seront remboursés s'il y a un abandon officiel par l'élève avant la date limite d'abandon.

HORAIRE ET DATES DES COURS

DU LUNDI AU VENDREDI

JOUR

Conditionnement physique 3 (30 h) du 22 mai au 9 juin 2017 de 8 h 30 à 10 h 20	Littérature et imaginaire (60 h) Littérature québécoise (60 h) du 22 mai au 13 juin 2017 de 8 h 30 à 12 h
--	--

Conditionnement physique 1 (30 h) du 22 mai au 9 juin 2017 de 10 h 25 à 12 h 15	Français adapté (60 h) du 22 mai au 13 juin 2017 de 13 h à 16 h 30
---	--

Badminton (30 h)
du 22 mai au 9 juin 2017
de 13 h à 15 h

Calcul intégral (75 h)
du 22 mai au 15 juin 2017
de 8 h 30 à 12 h 30

SOIR

Éthique et politique (45 h)
L'être humain (45 h)
du 22 mai au 9 juin 2017
de 18 h à 21 h

SOIR

Éthique et politique (45 h)
du 12 juin au 30 juin 2017
de 18 h à 21 h

ANNULATION SANS MENTION D'ÉCHEC

Pour obtenir le remboursement complet des droits de scolarité, l'élève doit obligatoirement signaler par écrit (sur formulaire d'abandon) son intention d'annuler un cours au Secrétariat pédagogique, local 417.1, avant 16 h, le :

24 MAI 2017	POUR UN COURS DE 30 HEURES
24 MAI 2017	POUR UN COURS DE 45 HEURES
25 MAI 2017	POUR UN COURS DE 60 HEURES
25 MAI 2017	POUR UN COURS DE 75 HEURES
14 JUIN 2017	POUR LE 2E COURS DE 45 HEURES